



RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT BUDGETAIRE POUR L'OUVERTURE DE PLACES D'ACCUEIL EXTRAFAMILIAL DANS LES BASSINS SCOLAIRES DE VAUSEYON ET DES CHARMETTES

(Du 10 mai 2021)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport soumet à votre Autorité une demande de crédit permettant l'adaptation du dispositif d'accueil parascolaire dans les bassins scolaires de Vauseyon et des Charmettes. Il s'agit essentiellement de soulager la structure parascolaire « Le Tipi » qui ne pourra plus accepter d'élèves supplémentaires et de créer une nouvelle structure d'accueil dans le collège de Vauseyon.

La réorganisation pédagogique opérée par l'éorén au centre de La Côte a pour effet de regrouper les élèves de 7^{ème} et 8^{ème} années dans le collège des Charmettes et de ne laisser que les élèves du Cycle 3 au collège des Coteaux.

La présente demande de crédit doit permettre la création de 35 places d'accueil nouvelles dans le collège de Vauseyon et de déployer 10 places supplémentaires au « 12 du Tipi » assurant une prise en charge des élèves des collèges de Vauseyon et des Charmettes dès la rentrée d'août 2021.



Notre Conseil s'engage par ailleurs à adresser prochainement à votre Autorité un rapport général sur la situation et la stratégie d'équipement pour les prochaines années en matière d'accueil pré et parascolaire sur la nouvelle commune de Neuchâtel.

1. Contexte

Suite à la fusion, le territoire communal comprend désormais 15 collèges et 5 classes délocalisées, pour 3 centres scolaires. Plus de 3'000 élèves fréquentent les classes des 2 premiers cycles concernés par les structures parascolaires.

Pour rappel, le livre de la fusion a mis l'accent sur le fait que la Ville fusionnée doit poursuivre et renforcer son offre d'accueil extrafamilial.

Dans le bassin scolaire des Charmettes et de Vauseyon, à l'heure actuelle, l'offre en places d'accueil ne parvient pas à répondre à la demande, comme d'ailleurs dans l'ensemble des bassins scolaires de notre Ville.

Dès la rentrée 2021-2022, une réorganisation logistique et pédagogique interviendra au centre scolaire de la Côte : les élèves des 7^{ème} et 8^{ème} années du bassin scolaire de Peseux et du quartier des Charmettes seront regroupés au collège des Charmettes. Un pôle pédagogique de huit classes du demi-cycle 7-8 se trouvera ainsi sur un seul site. Le cycle 3, quant à lui, occupera pleinement le collège des Coteaux. Les familles ont été informées de ce changement et ont, dans leur immense majorité, accepté cette réorganisation.

La structure parascolaire des Charmettes s'appelle le Tipi. Il faut savoir que cette structure, qui compte actuellement 54 places, accueille des enfants de 4 à 12 ans. Ces enfants peuvent fréquenter la structure avant l'école, à midi et après l'école. Dans le cas où ils ne fréquentent la structure qu'à midi (enfants de 8 à 12 ans), on parle de « 12 du Tipi ». Il s'agit donc de deux structures distinctes (Tipi et 12 du Tipi), chapeauté néanmoins par une seule directrice.

Pour la rentrée 2021-2022, nous avons déjà 25 demandes (annonces fin mars 2021) pour une prise en charge dans la structure parascolaire du Tipi qui ne pourront pas être pleinement satisfaites. A cela s'ajoute une quinzaine de demandes pour l'accueil de midi au 12 du Tipi.

Une analyse de la situation des élèves concerné-e-s nous a conduit à proposer une répartition géographique différente de l'accueil parascolaire, ainsi qu'une augmentation de sa capacité.

Cette demande est consolidée par l'analyse démographique du bureau MicroGIS réalisée pour les bassins scolaires de l'éorén en 2020. Cette étude met en évidence le besoin accru en matière d'accueil extrafamilial dans les zones urbaines. La demande pour le bassin de la Côte est estimée à environ 35 places d'accueil pour 100 enfants d'âge scolaire, alors que la couverture actuelle pour 100 enfants est de 25 places. A noter que la loi sur l'accueil de l'enfance, qui sera révisée prochainement, et son règlement général stipulent un objectif de couverture régionale de 20 places pour 100 enfants. La Ville de Neuchâtel se distingue donc par une politique familiale volontariste qui entend répondre toujours davantage aux exigences et aux modes de vie des familles d'aujourd'hui.

2. Développement parascolaire dès août 2021

Actuellement, les élèves de Vauseyon fréquentent la structure parascolaire du Tipi qui se trouve au pied du collège des Charmettes, c'est-à-dire à une distance de près d'un kilomètre de leur lieu de scolarisation. Outre leur longueur, ces trajets présentent des risques : ils sont jugés délicats du point de vue de la sécurité sur l'axe Rue Varnoz - Avenue Edouard-Dubois.

Une nouvelle offre parascolaire a donc été élaborée dans le collège de Vauseyon. Elle permettra d'accueillir des enfants de 4 à 12 ans, réduisant ainsi leur temps de déplacement et les risques encourus.

En parallèle, l'ouverture de places supplémentaires d'accueil à midi au « 12 du Tipi » permettra d'accueillir les élèves nouvellement installés aux Charmettes et de soulager la structure « au Quai 4 » située à Peseux, qu'ils et elles fréquentaient, libérant ainsi des places. A ce jour, il n'est plus possible d'accueillir d'élèves supplémentaires au Quai 4 et l'extension du Tipi permettra d'ouvrir des possibilités pour les nouveaux élèves des Guches.

Ce qui nous amène à vous proposer la création de places d'accueil selon la répartition suivante :

- 35 nouvelles places pour les élèves du cycle 1 dans le collège de Vauseyon.
- 10 places supplémentaires pour les élèves du cycle 2 sur la période de midi, au « 12 du Tipi », qui passe donc de 20 à 30 places.

Ces trois structures seront placées sous une direction unique assurée par la directrice qui dirige actuellement déjà les deux sites du « Tipi ».

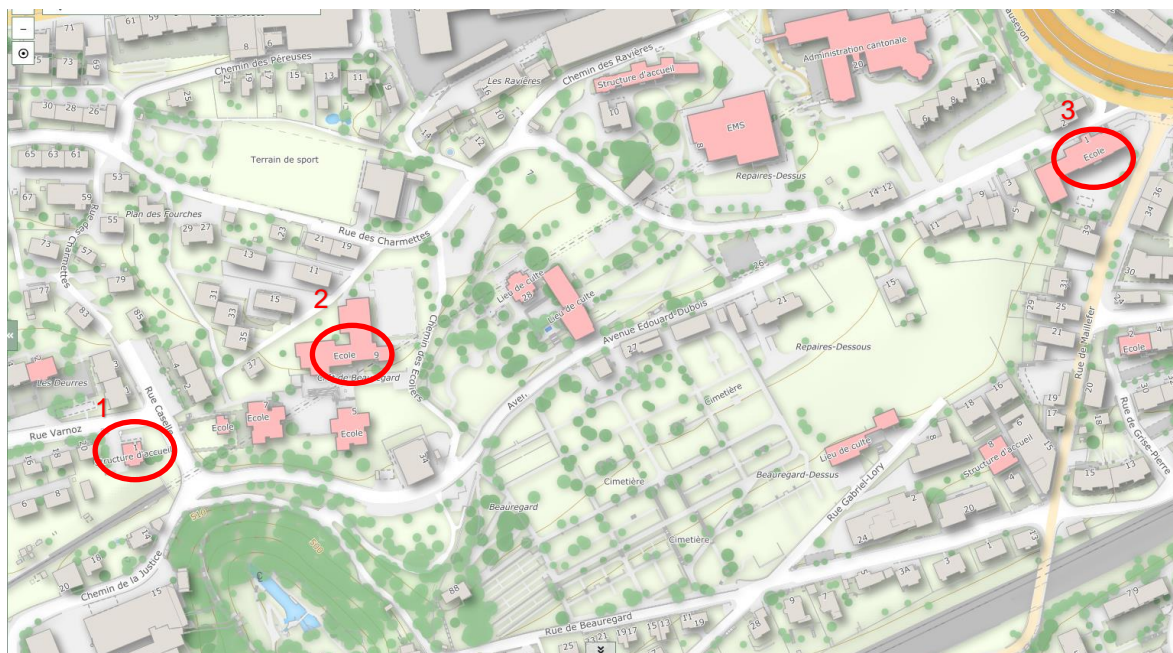


Figure 1: plan de situation

- 1 Accueil parascolaire du Tipi
- 2 Collège des Charmettes
- 3 Collège de Vauseyon

3. Impact de la proposition

3.1. Impact sur l'environnement

Le présent projet n'a pas d'impact significatif sur l'environnement.

3.2. Impact sur les finances communales

Les charges liées à l'exploitation annuelle des nouvelles places d'accueil sont présentées ci-après. A noter que la demande de crédit et l'arrêté lié permettent, d'une part, de prendre en charge dès la rentrée 2021 ces nouvelles places d'accueil et leur équipement et, d'autre part, de pérenniser leur exploitation pour les années 2022 et suivantes. Etant bien entendu que si la demande diminuait, nous adapterions le dispositif à la baisse.

L'ouverture des nouvelles places d'accueil impactera les comptes 2021 pour une activité sur 5 mois, d'août à décembre 2021. Les charges brutes

estimées se montent pour l'année 2021 à 290'000 francs, dont à déduire 170'000 francs de recettes (part des parents et participation du fonds cantonal) pour une charge nette de 120'000 francs. A noter que ce montant comprend les frais d'équipement initiaux pour la nouvelle structure du collège de Vauseyon (mobilier, lave-vaisselle etc.).

Par ailleurs, la charge brute impactant les budgets 2022 et suivants est estimée à 610'000 francs dont à déduire 417'000 francs de recettes pour une charge nette de 193'000 francs.

Libellé	35 places nouvelles à Vauseyon	10 places nouvelles au « 12 du Tipi »	Total
Charge de personnel ¹	310'000 CHF	47'000 CHF	357'000 CHF
Charges de biens, services, et autres charges d'exploitations	67'000 CHF	21'000 CHF	88'000 CHF
Parts communales (subventions)	142'000 CHF	23'000 CHF	165'000 CHF
Total des charges	519'000 CHF	91'000 CHF	610'000 CHF
Recettes (part parentale et participation du fond cantonal)	362'000 CHF	55'000 CHF	417'000 CHF
Charge nette	157'000 CHF	36'000 CHF	193'000 CHF

3.3. Impact sur le personnel communal

La mise en œuvre de ces nouvelles places d'accueil nécessite l'engagement de personnel conformément aux normes légales cantonales² applicables en la matière.

Pour l'encadrement éducatif, il faut prévoir un adulte pour 12 enfants du cycle 1 et un adulte pour 18 enfants du cycle 2.

35 places de cycle 1 sur une journée d'accueil de 12 heures pour la structure de Vauseyon entraîne donc 3.5 EPT supplémentaires. Pour 10 places d'accueil en plus à midi au « 12 du Tipi » à l'intention des élèves de cycle 2, nous devons disposer de 0.5 EPT. 45 places d'accueil génèrent en sus 0.45 EPT de travail administratif (0.01 EPT par place selon directive cantonale). Notre organisation communale multi-sites permet de ne pas procéder à l'engagement d'un directeur ou d'une directrice pour la nouvelle structure d'accueil, puisque c'est la directrice actuelle des deux autres sites qui en prendra la responsabilité. Son taux

¹ Voir détail au chapitre 2.3

² Loi sur l'accueil des enfants (LAE), règlement général sur l'accueil des enfants (REGLAE) ainsi que les directives cantonales du Service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ).

d'activité sera augmenté de 0.10 EPT.

Pour l'ensemble du dispositif, administration et direction incluses, ces 45 nouvelles places nécessitent donc 4.55 EPT supplémentaires qui s'ajoutent aux 7,1 EPT actuellement au budget de ces structures.

4. Consultations

Les commissions FFSS et financières seront consultées en mai 2021.

5. Conclusion

Permettre aux familles de concilier vie privée et vie professionnelle tout en offrant aux enfants un cadre d'accueil de qualité sont des investissements incontournables aujourd'hui. Notre Conseil est convaincu que notre politique familiale, en particulier notre politique d'accueil de l'enfance, est un atout et un argument d'attractivité pour la Ville de Neuchâtel.

L'adaptation de l'offre en places d'accueil dans le bassin scolaire élargi des Charmettes et Vauseyon permettra à l'institution scolaire de mener à bien la réorganisation des collèges concernés, et aux familles qui exercent une activité professionnelle d'être assurées d'une solution d'accueil stable et de bonne qualité.

Par ailleurs, conscient de la nécessité de disposer d'une vue d'ensemble de l'offre en matière d'accueil extrafamilial sur le territoire de notre nouvelle commune, notre Conseil reviendra prochainement devant votre Autorité pour lui présenter un rapport spécifique de sa politique familiale et de ses perspectives d'avenir.

Nous vous remercions, Mesdames, Messieurs, de prendre acte du présent rapport et d'adopter l'arrêté qui lui est lié.

Neuchâtel, 10 mai 2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,

Le vice-chancelier,

Violaine Blétry-de-Montmollin

Cédric Pellet

Projet

ARRETE
CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT BUDGETAIRE POUR
L'OUVERTURE DE PLACES D'ACCUEIL EXTRAFAMILIAL DANS LES
BASSINS SCOLAIRES DE VAUSEYON ET DES CHARMETTES

(Du ... 2021)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier.- Un crédit budgétaire annuel de 610'000 francs est accordé au Conseil communal pour l'ouverture de places d'accueil extrafamilial dans les bassins scolaires de Vauseyon et des Charmettes, dont à déduire les recettes liées au financement desdites places d'accueil.

Art.2 .- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.